

Présents : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE – Christelle L'HURIEC – Aline COAT – Anne Marie GUILLERM – Thomas GALL – Marie ROBAIL – Stéphanie MORVAN – René CHEVER

Absent ou excusé :

Pascal MOGUEROU ayant donné procuration à Laurent FONTANIER.

Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER.

Baptiste MESSAGER

Informations diverses : prochain Conseil le 10 juillet 2025

- Ajout d'une motion contre la fermeture d'une classe de 3e au collège : 59 élèves (dont 30 % ont besoin d'un accompagnement supplémentaire) pour 2 classes.

1) Plan Climat Air Energie Territorial : présentation par Morlaix Communauté

Présentation PCAET : par délibération du 19 mai dernier, le Conseil Communautaire de Morlaix Communauté a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document stratégique et opérationnel vise à organiser la lutte contre le changement climatique à l'échelle des 26 communes de l'agglomération. Il s'appuie sur un diagnostic territorial, une stratégie déclinée en orientations et objectifs à l'horizon 2030 et 2050, ainsi qu'un programme d'actions qui constituera la feuille de route Climat-Air-Energie pour la période 2026-2031.

Ce n'est plus une menace arbitraire, mais c'est réel et les effets s'intensifient d'année en année : manque d'eau, incendie, vigilance sécheresse... Réchauffement de + 4°C d'ici 2100 en France. Zones littorales particulièrement exposées (intrusion d'eau salée, montée du niveau de la mer, recul du trait de côte...), dans les zones urbanisées, les îlots de chaleur seront de plus en plus nombreux, et dans les terres, plus de sécheresse, d'incendies...

L'épisode de sécheresse 2022 sera une année fraîche comparé à l'horizon 2100. Il existe des solutions en intégrant ces enjeux dans toutes les politiques publiques. Ce plan sera soumis au public en septembre (15 septembre - 15 octobre), approbation finale en Conseil Communautaire en décembre 2025 pour un démarrage des actions dès janvier 2026.

Deux objectifs :

- Atténuations : baisse des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelables,
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter au climat futur (bilan à effectuer tous les 3 ans).

Programme d'actions construit sur des ateliers de travail avec des élus, des associations : 30 actions et 72 sous-actions regroupées en 7 axes stratégiques (certaines de ces actions sont déjà lancées et d'autres sont à mettre en œuvre). 45 de ces actions touchent les compétences communales.

2) Motion contre la fermeture d'une classe au collège

Par la présente motion, le Conseil Municipal de Plounéour-Menez s'oppose à la fermeture d'une classe de 3e au collège de Plounéour-Menez à la rentrée prochaine. La fermeture de cette classe contribuerait à accroître une inégalité des chances des collégiens sur notre territoire rural. Motion adoptée à l'unanimité.

3) Plan Local Urbanisme Intercommunal Morlaix Communauté : modification 2

Le PLUIH de Morlaix Communauté, mis en place en mars 2020. Il s'agit ici d'une modification de droit commun qui a démarré en 2024 et doit être mise en place début 2026. Modifications proposées par les communes d'après leur inventaire. Ouvertures à l'urbanisation d'un certain nombre de zones, qui n'avaient pas pu l'être suite à des problèmes de stations d'épuration : elles seront ouvertes après un an de fonctionnement en conditions normales. Création d'une zone d'installation de panneaux photovoltaïques, changements d'affectation de zones, déclassement de zones urbaines en zones naturelles, ajustement des orientations d'aménagement et de programmation sectorielle, ajustement des outils de protection commerciale, ajouts, suppression ou modifications d'emplacements réservés, changement de destination des bâtiments, modifications et ajustements du règlement graphique, modifications des écrits. Enquête publique à l'automne pour une mise en place en janvier 2026.

Sur notre commune : 6 mois de travail et mise en forme des demandes. 3 dossiers présentés à Morlaix Communauté : un seul projet acceptable en septembre. Renégociation en novembre : nouveaux dossiers avec éléments complémentaires : 4 dans la prochaine révision, 13 projets acceptés (changements de destinations de grange à habitation).

Remarques du conseil : demande d'installation de serres privées à plus de 25m des maisons (production de légumes maison). Avis défavorable du conseil : 9 contre, 5 pour : les refus de changement de destination ne sont pas en faveur de notre patrimoine, pas de cohérence avec le plan climat. Les bâtiments ruraux de qualité ne sont pas mis en valeur. Plounéour-Menez ayant des dépendances de grande qualité, celles-ci ne sont pas assez prises en compte, la ruralité doit être prise en compte de manière plus cohérente. L'ouverture à l'urbanisation n'est que dans la modification n°3 (délai d'attente trop long).

4) Parc Régional D'Armorique : approbation lancement label RAMSAR

Reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides : (sites mondiaux les plus emblématiques). Zones humides et tourbières des Monts d'Arrée (de Hanvec jusqu'à Guerlesquin). Label qui n'amène aucune contrainte en urbanisme ou autre mais est une reconnaissance du travail des agriculteurs, du parc... Demande de label du Parc Naturel Régional d'Armorique approuvée avec 12 voix et 2 abstentions.

5) Demande de subvention Ploun'Patrimoine

Exposition de cartes postales de juin à septembre dans le bourg : budget global de 2 100 euros (1 620 euros pour l'impression sur support durable et 480 euros de fournitures, fournies gratuitement par Construibois). Demande de subvention de 1 000 euros pour un reste à charge de l'association de 1 100 euros. Laurent FONTANIER, membre du CA de Ploun' Patrimoine, sort de la salle du Conseil durant cette délibération. 11 voix pour, 2 abstentions.

6) Rachat par la commune d'une parcelle à Kersimonet

La succession Meur demande à la commune de régulariser une situation de fait : une partie de leur terrain à Kersimonet se situe sur le domaine public. Il est proposé avec l'accord de la succession Meur de racheter à 1 euro symbolique la parcelle. Des frais de géomètre et de notaires sont à la charge de la commune. Voté à l'unanimité.

7) Travaux toiture Mairie

- Autorisation signature devis accompagnement maîtrise d'œuvre : Assistance de maîtrise d'œuvre d'Alain Le Scour 6 120 euros TTC. Autorisation approuvée à l'unanimité.
- Demande de subvention CPRB : pour la toiture, on peut espérer une subvention de 20 %, autorisation de demande de signature donnée à l'unanimité.

8) Attribution marché travaux voirie 2025

Une consultation a été lancée pour les travaux de voirie revêtement en enrobé pour le programme 2025, sous forme de procédure adaptée. Deux entreprises ont répondu à celle-ci :

- COLAS : 131 895,54 TTC offre de base puis une autre offre à 113 856 euros avec un nouveau procédé EASYCOLD (contrainte de séchage de plus de 15 jours, pas de recul sur la durée de ce nouveau procédé),
- EUROVIA : 137 889,55 euros TTC.

Choix de l'enrobée à chaud de COLAS à 131 895,54 TTC approuvé à l'unanimité.

9) Convention Mairie du Cloître-Saint-Thégonnec pour remplacement personnel

Congé maternité + vacances d'été : la mairie du Cloître-Saint-Thégonnec n'a trouvé personne pour le remplacement de ses agents et demande à Plounéour-Menez la présence d'un agent le matin, du 21 juillet au 1er août 2025. Une convention formalisant la participation financière de la commune du Cloître-Saint-Thégonnec sera signée. Approuvée à l'unanimité.

10) Désignation coordonnateur communal pour recensement 2026

Tous les 6 ans, recensement officiel, à Plounéour-Menez il aura lieu en 2026 entre mi-janvier et fin février. 3 agents. Il faut un responsable coordonnateur communal désigné par arrêté du maire. Proposition de nommer Tiffany VINCENT adjointe administrative pour remplir ces fonctions. Vote à l'unanimité.

11) Décision modificative n°1

SIMIF dissous fin année 2023, (syndicat informatique) : recette supplémentaire de 708,54 euros : 209,38 en investissement et 499,16 euros en fonctionnement.

Virement entre chapitre sur des charges diverses. DM votées à l'unanimité.

12) Questions diverses

Prise parole collectif citoyen : motion en faveur d'un cessez-le-feu à GAZA, demande déposée en mairie le 11 juin a été refusée. Lecture de la lettre envoyée en mairie + courrier écrit par un membre du collectif. Soutien de l'action mais pas de motion car ce ne sont pas les mairies qui sont concernées par ces motions. Les Motions votées à Plounéour-Menez doivent avoir un impact sur la commune, la Bretagne, les services publics... Redirection du collectif vers les parlementaires... La compétence d'un Maire n'est pas la scène internationale... par contre un député (français ou européen) et un sénateur sont des élus qui peuvent intervenir.

